

RD 40 Le Verger



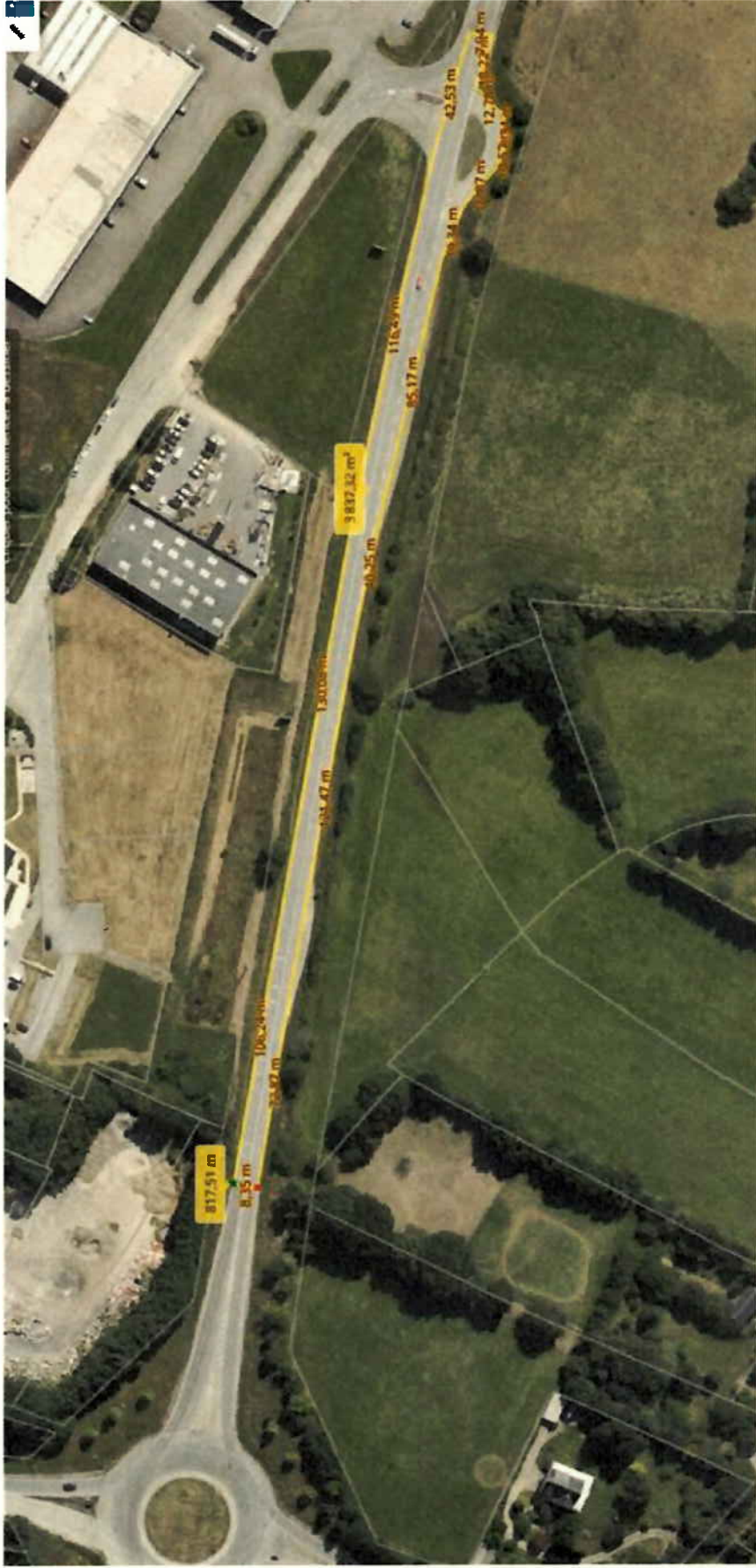
Impression standard
16.04.2024

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-Président en charge des espaces publics
et de la voirie



 **Philippe THEBAULT**

RD 463 Chantepie



Rabotage global de la chaussée sur 6cm d'épaisseur avec purges ponctuelles et réfection du tapis d'enrobés pleine largeur sur le tronçon de la RD463 entre le rond-point du pont Bœuf et les 4 vents à Chantepie.

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-Président en charge des espaces publics
et de la voirie

Philippe THEBAULT

ETUDE

Travaux à Bn

*Variantes 3 ans
Nol*

N210154		CD 38 Chaussée PR 23+00 PR 23+837							
N°	Libellé	Unité	Quantité prévue	Quantité M.T	Quantité M	Quantité totale	Prix unitaire HT	Montant H.T. TOTAL	
2	AGENCE DEPARTEMENTALE DU PAYS DE BROCELANDE ENROBES								
170	AMENEE DU MATERIEL DE MISE EN OEUVRE	for	18,00		1,00	1,00	2.500,00	2.500,00	
120	RECONNAISSANCE DE LA FORME	m	19.000,00		150,00	150,00	0,50	92,50	
130	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER SOUS CIRCULATION	1 2 J	10,00				80,00	800,00	
140	SIGNALISATION PAR ALTERNATIFS MANUELS OU PAR FLUX TRICOLORES	1 2 J	10,00				80,00	800,00	
150	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER HORS CIRCULATION	1 2 J	20,00				25,00	500,00	
160	AMENEE DU MATERIEL POUR ENGRAVURE ET OU FRANSAGE	for	18,00		1,00	1,00	1.000,00	1.000,00	
170	ENGRAVURES EN RIVE	m²	750,00		275,00	275,00	5,00	1.375,00	
180	ENGRAVURES TRANSVERSALES	m²	3.000,00		100,00	100,00	5,00	500,00	
190	FRANSAGE EPaisseur DE 1 A 5 CM	m²	3.000,00		100,00	100,00	1,40	140,00	
120	FRANSAGE EPaisseur DE 6 A 10 CM	m²	15.000,00				1,00	150,00	
170	FRANSAGE EPaisseur DE 11 A 15 CM	m²	3.500,00		275,00	275,00	0,80	220,00	
120	FRANSAGE EPaisseur DE 16 A 20 CM	m²	500,00				0,50	250,00	
130	FRANSAGE DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE EN RESINE OU COLLEE (Y COMPRIS LES LIGNES DELIMITEES DE DEPORT, BARRIERS, MACHURES, FLECHES DE ROBATTEMENT, SIGNATURES) SUR UNE LARGEUR DE 30 CM A 30 CM	m	20.000,00		180,00	180,00	0,15	27,00	
140	SCAGE DE CHAUSSEE	m	500,00		8,00	8,00	1,00	8,00	
160	SCHELLEMENT A L'EMULSION SABLEE	m	1.500,00				0,30	450,00	
160	DELINEMENT DES ACCOTEMENTS	m	2.000,00				0,30	600,00	
170	AMBIEMENT DES ACCOTEMENTS AVEC EVACUATION DES DEBRAS	m²	500,00				2,20	1.100,00	
180	BRATTAGE ET NETTOYAGE DES CHAUSSEES A REVELER	m²	75.000,00		2.100,00	2.100,00	0,15	315,00	
190	REALISATION D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE A L'EMULSION DE BITUME PUR	m²	100.000,00		2.100,00	2.100,00	0,20	420,00	
200	REALISATION D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE AU LIANT MODIFIE	m²	40.000,00				0,50	20.000,00	
210	COUCHE DE PROTECTION AU LAIN DE CHALK	m²	10.000,00				0,80	8.000,00	
210	ENROBES POUR COUCHE DE BASE OU DE FONDATION EN RIVE CAMPAGNE HORS CIRCULATION								
210A	EB 14 ou EB 20 assés (EB CLASSE 3 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
210B	EB 14 ou EB 20 assés (EB CLASSE 4 au bitume pur)	t	1.000,00		100,00	100,00	35,00	3.500,00	
220	ENROBES POUR COUCHE DE ROULEMENT ET LIAISON EN RIVE CAMPAGNE HORS CIRCULATION								
220A	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 1 au bitume pur)	t	500,00				0,30	150,00	
220B	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 2 au bitume pur)	t	1.000,00		100,00	100,00	34,00	3.400,00	
220C	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 3 au bitume pur)	t	10.000,00		150,00	150,00	35,00	5.250,00	
220D	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 4 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220E	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 5 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220F	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 6 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220G	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 7 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220H	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 8 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220I	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 9 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220J	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 10 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220K	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 11 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220L	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 12 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220M	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 13 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220N	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 14 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220O	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 15 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220P	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 16 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220Q	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 17 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220R	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 18 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220S	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 19 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220T	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 20 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220U	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 21 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220V	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 22 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220W	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 23 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220X	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 24 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220Y	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 25 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
220Z	EB 15 ou EB 18 assés (EB CLASSE 26 au bitume pur)	t	1.000,00				0,30	300,00	
230	Matières bitumeuses scellées à froid (MBF) de type ECF	m³	20.000,00				0,05	1.000,00	
240	GRANULATS SUIVANT PRESAIRE	t	1.500,00		50,00	50,00	9,00	450,00	
250	SANCTIFIE SECONDAIRE POUR CHAUSSEES	t	500,00				0,05	25,00	
260	TRAVAIL DE NUIT (P.V. CHEF DE CHANTIER)	h	50,00				0,05	2,50	
270	TRAVAIL DE NUIT (P.V. CONDUCTEUR D'ENTREPRISE)	h	500,00				0,05	25,00	
280	TRAVAIL DE NUIT (P.V. OUVRIER)	h	250,00				0,05	12,50	
290	TRAVAIL DE NUIT (ECLAIRAGE TRAVAIL PREPARATOIRES ET TRAVAIL DE ROULEMENT)	h	120,00				0,05	6,00	
300	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE ENROBES RIVE CAMPAGNE SOUS CIRCULATION	t	300,00				0,05	15,00	
310	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE ENROBES EN AGGLOMERATION AU PRESSUR	t	2.500,00				0,05	125,00	
320	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE AU PRESSUR EQUIPE DE PONTONS	t	4.000,00		200,00	200,00	2,00	800,00	
330	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE EN GRANDE LARGEUR	t	4.000,00		150,00	150,00	2,00	600,00	
340	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE ENROBES RIVE CAMPAGNE	t	500,00		100,00	100,00	35,00	3.500,00	
350	PLUS-VALUE A LA TONNE PAR CHANTIER QUANTITE ENROBES < 400 t	t	100,00				0,05	5,00	
360	MARGE VALUE A LA TONNE CHANTIER QUANTITE ENROBES > 1200 t	t	5.000,00				0,05	250,00	
370	DEPOSE MECANIQUE OU A LA MAIN DE BORDURES OU CANIVEAUX	m	150,00				0,05	7,50	
380	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE A 2	m	50,00				0,05	2,50	
390	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE T2	m	50,00				0,05	2,50	
400	FOURNITURE ET POSE DE CANIVEAU TYPE CL7	m	50,00				0,05	2,50	
410	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE T1	m	100,00				0,05	5,00	
420	MISE A NIVEAU OU EXHAUSSEMENT DE BOUCHE A TLE SOUS CHAUSSEE	m	10,00				0,05	0,50	
430	MISE A NIVEAU OU EXHAUSSEMENT DE RECANUS SOUS CHAUSSEE	m	10,00				0,05	0,50	
440	ENDUIT MONOCOUCHE 4/6	m²	1.000,00				0,05	50,00	
450	ENDUIT BICOUCHE 6/10 et 4/6	m²	5.000,00				0,05	250,00	
460	ENDUIT TRICOUCHE SUR ACCOTEMENTS AVEC CLOUTAGE AU 10/20	m²	1.000,00				0,05	50,00	
470	PURGES LOCALISEES ET RECTIFICATION EN G ET EB sur une surface totale = ou égale à 500 m2 par chantier	m²	500,00				0,05	25,00	
470A	PURGES de 0 cm à 10 cm	m²	500,00				0,05	25,00	
470B	PURGES de 11 cm à 15 cm	m²	500,00				0,05	25,00	
470C	PURGES de 16 cm à 20 cm	m²	500,00				0,05	25,00	
470D	PURGES de 21 cm à 25 cm	m²	200,00				0,05	10,00	
470E	PURGES de 26 cm à 30 cm	m²	200,00				0,05	10,00	
480	PURGES LOCALISEES ET RECTIFICATION EN G ET EB sur une surface totale = ou égale à 200 m2	m²	1.000,00				0,05	50,00	
480A	PURGES de 0 cm à 10 cm	m²	1.000,00				0,05	50,00	
480B	PURGES de 11 cm à 15 cm	m²	1.000,00				0,05	50,00	
480C	PURGES de 16 cm à 20 cm	m²	1.000,00				0,05	50,00	
480D	PURGES de 21 cm à 25 cm	m²	400,00				0,05	20,00	
480E	PURGES de 26 cm à 30 cm	m²	400,00				0,05	20,00	

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-Président en charge des espaces publics
et de la voirie

Philippe THEBAULT
Philippe THEBAULT

ETUDE

Travaux à l'En

N°	Libellé	Unité	Quantité prévue	Quantité M-1	Quantité M	Quantité totale	Prix unitaire HT	Montant HT TOTAL
2	AGENCE DEPARTEMENTALE DU PAYS DE BROCELLANDE - ENROBES							
278	ARREVEE DU MATERIEL DE MISE EN OEUVRE	for	13,00		1,00	1,00	2 600,00	2 190,00
280	RECONNAISSANCE DE LA FORME	m	2 700,00		2 700,00	2 700,00	9,50	1 365,00
330	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER SOUS CIRCULATION	* 2 J	10,00				80,00	8,00
340	SIGNALISATION PAR ALTERNATS (MANUELS OU PAR FEUX TRICOLORES)	1/2 J	10,00				86,00	8,60
380	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER HORS CIRCULATION	1/2 J	20,00				20,00	2,00
390	ARREVEE DU MATERIEL POUR ENGRAISURE ET OU FRABAGE	for	15,00		1,00	1,00	1 600,00	1 080,00
370	ENGRAISURES EN RME	m²	750,00		2 500,00	2 500,00	5,00	12 500,00
383	ENGRAISURES TRANSVERSALES	m²	3 000,00		200,00	200,00	5,00	1 000,00
389	FRABAGE EPASSEUR DE 1 à 5 CM	m²	5 000,00				1,2	600,00
398	FRABAGE EPASSEUR DE 6 à 10 CM	m²	15 000,00				5,00	75 000,00
399	FRABAGE EPASSEUR DE 11 à 15 CM	m²	5 000,00		4 600,00	4 600,00	5,00	23 000,00
400	FRABAGE EPASSEUR DE 16 à 20 CM	m²	500,00				5,00	2 500,00
433	FRABAGE DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE EN RESINE OU COLLEE (Y COMPRIS LES LIGNES COULEES DE REPORT, BASEAU, HACHURES, FLECHES DE HABITTEMENT, BORDURES) SUR UNE LARGEUR DE 30 CM à 50 CM	m	2 000,00		2 700,00	2 700,00	15	40 500,00
440	SOIN DE CHAUSSEE	m	500,00		30,00	30,00	1,00	30,00
450	SCIELEMENT A L'EMULSION SABLEE	m	4 500,00		150,00	150,00	3,00	450,00
480	DECOUPEMENT DES ACCOTEMENTS	m	2 000,00				0,50	1 000,00
493	ARRANGEMENT DES ACCOTEMENTS A L'ECVACUATION DES DEBRAS	m²	300,00				2,25	675,00
498	GRAVAGE ET NETTOYAGE DES CHAUSSEES A REVETIR	m²	28 000,00		24 000,00	24 000,00	0,15	3 600,00
499	REALISATION D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE A L'EMULSION DE BITUME PUR	m²	130 000,00		24 000,00	24 000,00	0,20	4 800,00
500	REALISATION D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE AU LIANT ANCIEN	m²	40 000,00				0,25	10 000,00
505	COUCHE DE PROTECTION AU LAIT DE CHAUX	m²	10 000,00				0,25	2 500,00
510	ENROBES POUR COUCHE DE BASE (OU DE FONDATION) EN RAIE CAMPAGNE HORS CIRCULATION							
513A	EB 14 ou EB 23 assise (GB CLASSE 3 au bitume pur)	t	1 500,00				34,00	51 000,00
513B	EB 14 ou EB 23 assise (GB CLASSE 4 au bitume pur)	t	1 000,00		1 500,00	1 500,00	33,00	49 500,00
521	ENROBES POUR COUCHE DE ROULEMENT ET LIAISON EN RAIE CAMPAGNE HORS CIRCULATION							
521A	EB 10 ou EB 14 roulement - liaison froide au chaud (BBSG CLASSE 1 au bitume pur)	t	500,00				29,00	14 500,00
521B	EB 10 ou EB 14 roulement - liaison froide au chaud (BBSG CLASSE 2 au bitume pur)	t	1 000,00		775,00	775,00	34,00	26 450,00
521C	EB 10 ou EB 14 roulement - liaison froide au chaud (BBSG CLASSE 3 au bitume pur)	t	10 000,00		2 150,00	2 150,00	35,00	75 250,00
521D	EB 10 ou EB 14 roulement - liaison froide au chaud (BBSG CLASSE 3 au bitume pur) 400 (BBSG)	t	1 000,00				39,00	39 000,00
521E	EB 10 roulement/liaison (BMA/BMUS/BMAC M-0 classe 3 au bitume pur)	t	1 000,00				35,00	35 000,00
521F	EB 10 ou EB 6 roulement - liaison froide au chaud	t	500,00				24,00	12 000,00
521G	EBT M-0 A ou B classe 1 ou 2 au bitume pur aux polyphosphates	t	1 000,00				23,00	23 000,00
530	Maintenance de chaussées coulé à froid (MCF) de type ECF	m²	20 000,00				1,00	20 000,00
540	GRAVILLATS C-01 FRAISURE	t	1 000,00		950,00	950,00	9,00	8 550,00
550	ENTREPRISE SECONDAIRE POUR CHAUSSEE	t	50,00				13,20	660,00
560	TRAVAIL DE NUIT (P.V. CHEF DE CHANTIER)	h	50,00				43,00	2 150,00
570	TRAVAIL DE NUIT (P.V. CONDUCTEUR/ENGINS)	h	500,00				30,00	15 000,00
580	TRAVAIL DE NUIT (P.V. OUVRIER)	h	250,00				30,00	7 500,00
590	TRAVAIL DE NUIT (ECLAIRAGE TRAVAUX PREPARATOIRES ET TRAVAUX DE RELEVEMENTS)	h	100,00				60,00	6 000,00
600	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR BBS EN OEUVR	t	370,00				0,09	33,30
610	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR LA MISE EN OEUVRE ENROBES EN AGGLOMERATION AU FINISSEUR	t	2 500,00				0,06	150,00
620	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE AU FINISSEUR EQUIS (EQUITE)	t	4 000,00		2 000,00	2 000,00	2,00	8 000,00
630	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE EN FINISSEUR SANS FINISSEUR	t	8 000,00		2 150,00	2 150,00	2,00	4 300,00
640	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE D'ENROBES SANS FINISSEUR	t	500,00		150,00	150,00	35,00	5 250,00
650	PLUS-VALUE A LA TONNE PAR CHANTIER QUANTITE ENROBES > 400 t	t	150,00				18,00	2 700,00
660	PLUS-VALUE A LA TONNE CHANTIER QUANTITE ENROBES > 1 200 t	t	5 000,00				4,00	20 000,00
670	CEPENSEMENT MOBILE OU A LA MANE DE BORDURES OU CARRELAIS	m	150,00				6,00	900,00
680	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE A2	m	50,00				6,00	300,00
690	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE F2	m	50,00				6,00	300,00
700	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE C2	m	50,00				6,00	300,00
710	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE H	m	100,00				6,00	600,00
720	MISE ANNEAU D'EXHAUSTION DE BOULEVARD	u	20,00				6,00	120,00
730	MISE ANNEAU D'EXHAUSTION DE BORDURE SOUS CHAUSSEE	u	10,00				15,00	150,00
740	UNOUIL MONTOURNE 48	m³	10 000,00				1,50	15 000,00
750	UNOUIL BICOULE 800 et 48	m³	5 000,00				3,00	15 000,00
760	UNOUIL TRICOULE SUR ADOPTEMENTS AVEC CLAVIER AU 1/27	m³	500,00				3,00	1 500,00
770	MARQUEUR LOCALISATEUR ET RECONSTITUTION EN B ET EN C sur surface comprise entre 0,50 m² et 1,00 m²	m²	500,00				3,00	1 500,00
870A	PURSES de 5 m à 10 m	m²	500,00				22,00	11 000,00
870B	PURSES de 11 m à 15 m	m²	500,00				22,00	11 000,00
870C	PURSES de 16 m à 20 m	m²	500,00				22,00	11 000,00
870D	PURSES de 21 m à 25 m	m²	500,00				22,00	11 000,00
870E	PURSES de 26 m à 30 m	m²	500,00				22,00	11 000,00
880	PURSES LOCALISATEUR ET RECONSTITUTION EN B ET EN C sur surface comprise entre 1,00 m² et 2,00 m²	m²	500,00				3,00	1 500,00
880A	PURSES de 4 m à 10 m	m²	1 000,00				18,00	18 000,00
880B	PURSES de 11 m à 15 m	m²	1 000,00				18,00	18 000,00
880C	PURSES de 16 m à 20 m	m²	1 000,00				18,00	18 000,00
880D	PURSES de 21 m à 25 m	m²	1 000,00				18,00	18 000,00
880E	PURSES de 26 m à 30 m	m²	1 000,00				18,00	18 000,00

MONTANT HT SITUATION N°1 213 870,00
 T.V.A. 5,5% 11 766,85
 MONTANT TTC SITUATION N°1 225 636,85
 Fait à Brest, le 05/05/2022
 Visé par le directeur régional ARKEA BANQUE DELEGATION SAINT-BRIEUC N° 18029 22412 01408997443 33

Pour la Présidente et par délégation,
 le Vice-Président en charge des espaces publics
 et de la voirie

Philippe THEBAULT

ETUDE

Travaux à l'air

K210104		CD 35 PR 20+328 PR 27+430		Unité	Quantité prévue	Quantité M-1	Quantité M	Quantité totale	Prix unitaire HT	Montant H.T. TOTAL
1	AGENCE DEPARTEMENTALE DU PAYS DE BROCELANE ENROBES									
170	AMENEE DU MATERIEL DE MISE EN OEUVRE	hr	15,00		1,00		1,00	2 500,00		2 500,00
171	RECONNAISSANCE DE LA FORME	m	15 000,00		121,00		121,00	9,50		1 149,50
180	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER SOUS CIRCULATION	12 J	10,00					80,00		800,00
181	SIGNALISATION PAR ALTERNATIFS (MANUELS OU PAR FEUX TRICOLORES)	12 J	10,00					80,00		800,00
182	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER HORS CIRCULATION	12 J	20,00					20,00		200,00
183	AMENEE DU MATERIEL POUR ENGRAVER ET OU FRASAGE	hr	15,00		1,00		1,00	1 000,00		1 000,00
184	ENROBURES EN RAVE	m²	7 000,00					5,00		35 000,00
185	ENROBURES TRANSVERSALES	m²	3 000,00		200,00		200,00	5,00		1 000,00
190	FRASAGE EPASSEUR CE 1 A 5 CM	m²	5 000,00		800,00		800,00	1,40		1 120,00
191	FRASAGE EPASSEUR DE 6 A 10 CM	m²	15 000,00					1,00		15 000,00
192	FRASAGE EPASSEUR DE 11 A 15 CM	m²	5 000,00		1 200,00		1 200,00	0,80		960,00
193	FRASAGE EPASSEUR DE 16 A 20 CM	m²	500,00					5,00		2 500,00
194	FRASAGE DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE EN RESINE OU COLLEE (Y COMPRIS LES LIGNES DELIMITEES DE DEPOSI, BORDS, MACHURES, FLECHES DE RAYONNEMENT, SONORISES) SUR UNE LARGEUR DE 30 CM A 50 CM	m	20 000,00		1 210,00		1 210,00	0,15		181,50
195	SCAQUE DE CHAUSSEE	m	500,00			50,00	50,00	1,00		50,00
196	SCHELLEMENT A L'EMULSION SABLEE	m	1 500,00					0,10		150,00
197	DELIMITATION DES ACCOTEMENTS	m	2 000,00					0,50		1 000,00
198	ARRANGEMENT DES ACCOTEMENTS AVEC EVACUATION DES DEBRAS	m²	500,00					0,10		50,00
199	GRATTAGE ET NETTOYAGE DES CHAUSSEES A REVEFR	m²	75 000,00		14 800,00		14 800,00	0,15		2 220,00
200	REALISATION D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE A L'EMULSION DE BITUME PUR	m²	130 000,00		14 000,00		14 000,00	0,20		2 800,00
201	REALISATION D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE AU LAIT MOUCHE	m²	40 000,00					0,10		4 000,00
202	COUCHE DE PROTECTION AU LAIT DE CHAUX	m²	10 000,00					0,10		1 000,00
210	ENROBES POUR COUCHE DE BISEL OU DE FONDATION EN RADE CAMPAGNE HORS CIRCULATION									
210A	EB 14 ou EB 20 essise (EB CLASSE 3 au bitume pur)	t	1 500,00					0,10		150,00
210B	EB 14 ou EB 20 essise (EB CLASSE 4 au bitume pur)	t	1 000,00		430,00		430,00	3,00		1 290,00
220	ENROBES POUR COUCHE DE ROULEMENT ET LAMINON EN RADE CAMPAGNE HORS CIRCULATION									
220A	EB 10 ou EB 14 roulement / selon 1000 ou 1000 / BBSO CLASSE 1 au bitume pur	t	500,00					0,10		50,00
220B	EB 10 ou EB 14 roulement / selon 1000 ou 1000 / BBSO CLASSE 2 au bitume pur	t	1 000,00		700,00		700,00	34,00		23 800,00
220C	EB 10 ou EB 14 roulement / selon 1000 ou 1000 / BBSO CLASSE 3 au bitume pur	t	10 000,00		930,00		930,00	35,00		32 550,00
220D	EB 10 ou EB 14 roulement / selon 1000 ou 1000 / BBSO CLASSE 3 au bitume pur avec polydiméthylsiloxane	t	1 000,00					0,10		100,00
220E	EB 10 roulement / selon 1000 ou 1000 / BBSO CLASSE 3 au bitume pur	t	1 000,00					0,10		100,00
220F	EB 10 ou EB 8 roulement / Envot 6 phonique	t	500,00					0,10		50,00
220G	BSTM 10 A ou B classe 1 ou 2 au bitume pur aux polymères	t	1 000,00					0,10		100,00
230	Matériaux bitumineux coulés à froid (MBCF) de type ECF	m³	20 000,00					0,10		2 000,00
240	DRANULATS 020 PRIMAIRE	t	1 500,00		450,00		450,00	9,00		4 050,00
250	DRANULATS 020 SECONDAIRE POUR CHAUSSEE	t	500,00					0,10		50,00
260	TRAVAIL DE NUIT (P.V. CHEF DE CHANTIER)	h	50,00					40,00		4 000,00
270	TRAVAIL DE NUIT (P.V. CONDUCTEUR D'ENGIN)	h	500,00					30,00		3 000,00
280	TRAVAIL DE NUIT (P.V. OUVRIER)	h	250,00					30,00		3 000,00
290	TRAVAIL DE NUIT (ECLAIRAGE, TRAVAUX PREPARATOIRES ET TRAVAUX DE REVETEMENTS)	h	100,00					10,00		1 000,00
300	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE ENROBES RADE CAMPAGNE HORS CIRCULATION	t	300,00					0,10		30,00
310	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR LA MISE EN OEUVRE ENROBES EN AGGLOMERATION AU FRASAGEUR	t	2 000,00					0,10		200,00
320	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE AU FRASAGEUR EQUIPE DE ROUTIERE S1	t	4 000,00		1 630,00		1 630,00	2,00		3 260,00
330	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE EN GRANDE LARGEUR	t	4 000,00		930,00		930,00	2,00		1 860,00
340	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE ENROBES RADE CAMPAGNE HORS CIRCULATION	t	500,00		150,00		150,00	35,00		5 250,00
350	PLUS-VALUE A LA TONNE PAR CHANTIER QUANTITE ENROBES + 400 t	t	150,00					18,00		2 700,00
360	PLUS-VALUE A LA TONNE CHANTIER QUANTITE ENROBES + 1 200 t	t	5 000,00					10,00		50 000,00
370	DEPOSE MECANIQUE OU A LA MAN DE BORDURES OU CANIVEAUX	m	150,00					8,00		1 200,00
380	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE A 2	m	50,00					10,00		500,00
390	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE F2	m	50,00					10,00		500,00
400	FOURNITURE ET POSE DE CANIVEAU TYPE CC1	m	50,00					10,00		500,00
410	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE F1	m	150,00					10,00		1 500,00
420	MISE A NIVEAU OU ENNIVELLEMENT DE BORDURE A TIRE SOUS CHAUSSEE	m	50,00					3,00		1 500,00
430	MISE A NIVEAU OU ENNIVELLEMENT DE BORDURE S SOUS CHAUSSEE	m	120,00					7,00		840,00
440	ENROBES ACROUCOLME 4 6	m²	12 000,00					0,10		1 200,00
450	ENROBES ACROUCOLME 6 10 et 4 6	m²	3 000,00					0,10		300,00
460	ENROBES TRICOUCHE SUR ACCOTEMENTS AVEC CLOUTAGE AU 10/20	m²	150,00					0,10		15,00
470	PURGES LOCALISEES ET RECUPERATION EN G B ET B8 sur une surface cumulée m ou égale à 500 m² par chantier									
470A	PURGES de 5 cm à 10 cm	m²	500,00					0,10		50,00
470B	PURGES de 11 cm à 15 cm	m²	500,00					0,10		50,00
470C	PURGES de 16 cm à 20 cm	m²	500,00					0,10		50,00
470D	PURGES de 21 cm à 25 cm	m²	200,00					0,10		20,00
470E	PURGES de 26 cm à 30 cm	m²	200,00					0,10		20,00
480	PURGES LOCALISEES ET RECUPERATION EN G B ET B8 sur une surface cumulée m ou égale à 2000 m²									
480A	PURGES de 5 cm à 10 cm	m²	1 000,00					0,10		100,00
480B	PURGES de 11 cm à 15 cm	m²	1 000,00					0,10		100,00
480C	PURGES de 16 cm à 20 cm	m²	1 000,00					0,10		100,00
480D	PURGES de 21 cm à 25 cm	m²	400,00					0,10		40,00
480E	PURGES de 26 cm à 30 cm	m²	400,00					0,10		40,00

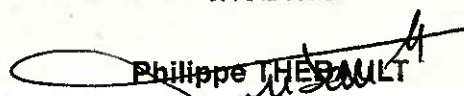
MONTANT H.T. SITUATION N°1	95 510,75
TVA à 10%	10 506,18
MONTANT TTC SITUATION N°1	106 016,93
Etat à l'arrêté de 06/05/2022	
Voir le détail sur le compte bancaire ANKKA BANQUE DELEGATION SAINT-BRIEUC N° 18029 22433 0148897443 33	

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-Président en charge des espaces publics
et de la voirie

Philippe THEBAULT
Philippe THEBAULT

Objet : FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE D'ENROBÉS ET D'ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE POUR LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE - PROGRAMMES 2021/2024					
Opération :					
N° Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévue	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Montant H.T.
01 - AGENCE DEPARTEMENTALE DU PAYS DE VITRE - ENROBES					
010	AMENEE DU MATERIEL DE MISE EN OEUVRE	for	1,000	1 500,000	1 500,00
020	RECONNAISSANCE DE LA FORME	m	700,000	0,500	350,00
030	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER SOUS CIRCULATION	1/2 J		190,000	
040	SIGNALISATION PAR ALTERNATS (MANUELS OU PAR FEUX TRICOLORES)	1/2 J		215,500	
050	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER HORS CIRCULATION	1/2 J		165,000	
060	AMENEE DU MATERIEL POUR ENGRAVURE ET OU FRAISAGE	for	1,000	400,000	400,00
070	ENGRAVURES EN RIVE	m ²	200,000	3,920	784,00
080	ENGRAVURES TRANSVERSALES	m ²	200,000	6,720	1 344,00
090	FRAISAGE EPAISSEUR DE 1 à 5 CM	m ²		0,750	
100	FRAISAGE EPAISSEUR DE 6 à 10 CM	m ²		0,400	
110	FRAISAGE EPAISSEUR DE 11 A 15 CM	m ²		0,250	
120	FRAISAGE EPAISSEUR DE 16 à 20 CM	m ²		0,100	
130	FRAISAGE DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE EN RESINE OU COLLEE (Y COMPRIS LES LIGNES OBLIQUES DE DEPORT, BISEAU, HACHURES, FLECHES DE RABATTEMENT, SONORIVE) SUR UNE LARGEUR DE 30 CM à 50 CM.	m	2 000,000	0,150	300,00
140	SCIAGE DE CHAUSSEE	m	70,000	1,000	70,00
150	SCELLEMENT A L'EMULSION SABLEE	m	70,000	1,000	70,00
160	DELIGNEMENT DES ACCOTEMENTS	m		0,200	
170	ARRASEMENT DES ACCOTEMENTS AVEC EVACUATION DES DEBLAIS	m ²		1,200	
180	GRATTAGE ET NETTOYAGE DES CHAUSSEES A REVETIR	m ²	4 500,000	0,100	450,00
190	REALISATION D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE A L'EMULSION DE BITUME PUR	m ²	4 500,000	0,730	3 285,00
200	REALISATION D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE AU LIANT MODIFIE	m ²		0,780	
205	COUCHE DE PROTECTION AU LAIT DE CHAUX	m ²	4 500,000	0,710	3 195,00
210	ENROBES POUR COUCHE DE BASE OU DE FONDATION EN, RASE CAMPAGNE HORS CIRCULATION				
210A	EB 14 ou EB 20 assise (GB CLASSE 3 au bitume pur)	t		11,000	
210B	EB 14 ou EB 20 assise (GB CLASSE 4 au bitume pur)	t		13,000	
220	ENROBES POUR COUCHES DE ROULEMENT ET LIAISON EN, RASE CAMPAGNE HORS CIRCULATION				
220A	EB 10 ou EB 14 roulement / liaison tiède ou chaud (BBSG CLASSE 1 au bitume pur)	t		15,000	
220B	EB 10 ou EB 14 roulement / liaison tiède ou chaud (BBSG CLASSE 2 au bitume pur)	t		36,000	
220C	EB 10 ou EB 14 roulement / liaison tiède ou chaud (BBSG CLASSE 3 au bitume pur)	t	670,000	40,350	27 034,50
220D	EB 10 ou EB 14 roulement / liaison tiède ou chaud (BBSG CLASSE 3 au liant modifié aux polymères)	t		42,850	

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-Président en charge des espaces publics et de la voirie


Philippe HERBAULT

220E	EB 10 roulement/liaison (BBMA, BBMB, BBMC 0/10 classe 3 au bitume pur)	t		25,000	
220F	EB 10 ou EB 6 roulement (Enrobé phonique)	t		41,200	
220G	BBTM 10 A ou B classe 1 ou 2 au liant modifié aux polymères	t		41,200	
230	Matériaux bitumineux coulés à froids (MBCF) de type ECF	m ²		2,000	
240	GRANULATS 0/20 PRIMAIRE	t	150,000	6,500	975,00
250	GNTa 0/31.5 SECONDAIRE POUR CHAUSSEE	t		6,500	
260	TRAVAIL DE NUIT (P.V. CHEF DE CHANTIER)	h	8,000	3,000	24,00
270	TRAVAIL DE NUIT (P.V. CONDUCTEUR D'ENGIN)	h	80,000	2,500	200,00
280	TRAVAIL DE NUIT (P.V. OUVRIER)	h	72,000	2,500	180,00
290	TRAVAIL DE NUIT (ECLAIRAGE TRAVAUX PREPARATOIRES ET TRAVAUX DE REVETEMENTS)	h	8,000	3,000	24,00
300	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE ENROBES, RASE CAMPAGNE, SOUS CIRCULATION.	t		13,000	
310	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR LA MISE EN OEUVRE ENROBES EN AGGLOMERATION AU FINISSEUR	t		4,070	
320	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE AU FINISSEUR EQUIPE DE POUTRE(S)	t		0,100	
330	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE EN GRANDE LARGEUR	t	750,000	0,100	75,00
340	PLUS-VALUE A LA TONNE POUR MISE EN OEUVRE D'ENROBES SANS FINISSEUR	t	100,000	25,730	2 573,00
350	PLUS-VALUE A LA TONNE PAR CHANTIER QUANTITE ENROBES < 400 t	t		8,370	
360	MOINS VALUE A LA TONNE CHANTIER QUANTITE ENROBES > 1 200 T	t		- 0,100	
370	DEPOSE MECANIQUE OU A LA MAIN DE BORDURES OU CANIVEAUX	m		1,000	
380	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE A 2	m		12,000	
390	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE T2	m		15,000	
400	FOURNITURE ET POSE DE CANIVEAU TYPE CC1	m		18,000	
410	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES TYPE I1	m		20,000	
420	MISE A NIVEAU OU EXHAUSSEMENT DE BOUCHE A CLE SOUS CHAUSSEE	u	3,000	54,000	162,00
430	MISE A NIVEAU OU EXHAUSSEMENT DE REGARDS SOUS CHAUSSEE	u		276,000	
440	ENDUIT MONOCOUCHE 4/6	m ²		1,050	
450	ENDUIT BICOUCHE 6/10 et 4/6	m ²		2,050	
460	ENDUIT TRICOUCHE SUR ACCOTEMENTS AVEC CLOUTAGE AU 10/20	m ²		2,900	
470	PURGE(S) LOCALISEE(S) ET RECONSTITUTION EN G.B ET BB. une surface cumulée < ou égale à 500 m2 par chantier				
470A	PURGES de -5 cm à -10 cm	m ²		14,000	
470B	PURGES de -11 cm à -15 cm	m ²		28,000	
470C	PURGES de -16 cm à -20 cm	m ²		31,200	
470D	PURGES de -21 cm à -25 cm	m ²		31,200	
470E	PURGES de -26 cm à -30 cm	m ²		31,200	
480	PURGES LOCALISEES ET RECONSTITUTION EN G.B ET BB. pour une 500 m2 < surface cumulée < 2000 m2				
480A	PURGES de -5 cm à -10 cm	m ²		14,000	
480B	PURGES de -11 cm à -15 cm	m ²	590,000	22,600	13 334,00
480C	PURGES de -16 cm à -20 cm	m ²		24,100	
480D	PURGES de -21 cm à -25 cm	m ²		25,300	
480E	PURGES de -26 cm à -30 cm	m ²		26,500	

C U M U L S

Montant H. T.

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-Président en charge des espaces publics
et de la voirie

56 329,50

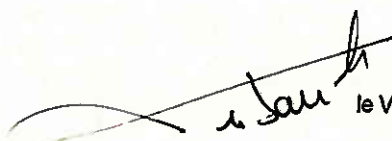
Philippe THEBAULT

Montant T.V.A.	20,00%	11 265,90
Montant T.T.C.		67 595,40

actualisation 25%

13 519,08 €

TOTAL **81 114,48 €**



Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-Président en charge des espaces publics
et de la voirie

Philippe THEBAULT

Département d'Ille et Vilaine - Rennes Métropole

RD40 Le Verger / RD463 Chantepie

**Travaux de renouvellement des couches de roulement
sur les routes départementales situées en périphérie
des territoires de Rennes Métropole et du Département
d'Ille-et-Vilaine**

CONVENTION n°

Entre :

Rennes Métropole

Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie APPERE, dûment habilité à signer la présente convention conformément à la délibération n° C2024-018 du 1^{er} février 2024.

Ci-après désignée, « Rennes Métropole »

Et :

Le Département d'Ille et Vilaine

Représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc CHENUT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil départemental en date du

Ci-après désigné, « le Département »

EXPOSE :

Rennes Métropole et le Département ont passé une convention de coopération pour la gestion, la surveillance et l'entretien des sections de routes et ouvrages situés en périphérie des territoires de Rennes Métropole et du Département (références 17CO290 pour Rennes Métropole et 2017-012 pour le Département).

Le Conseil Départemental a inscrit dans son programme annuel d'investissement routier, le renouvellement de la couche de roulement de la RD40 au Verger, ainsi que la couche de roulement de la RD463 à Chantepie. Conformément à la convention de gestion de la voirie en limite territoriale de Rennes Métropole et du Département, les agences départementales en charge de la réalisation de ces opérations ont informé les services métropolitains.

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention, a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles seront réalisés les travaux de réfection de chaussée des routes départementales RD40 et RD463 dont la gestion est assurée par le Département :

- RD40 Le Verger,
- RD463 Chantepie.

CHAPITRE I - RÉALISATION DES OUVRAGES

ARTICLE 2 - MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX

Pour des raisons d'efficacité et d'économie d'échelle, la maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par le Département.

Les travaux seront réalisés par les entreprises titulaires des marchés d'entretien routier du Département.

Les techniques de renouvellement des couches de roulement seront les suivantes :

- RD40 :
 - Réalisation de purges en grave bitume
 - Mise en œuvre d'un béton bitumineux (BBSG3)
- RD463 :
 - Réalisation de purges en grave bitume
 - Mise en œuvre d'un béton bitumineux (BBSG3)

Outre la fourniture et la mise en œuvre, les prestations comprennent aussi les frais d'étude, de contrôle et de maîtrise d'œuvre, pour la réalisation de ces travaux.

L'exploitation sous chantier sera assurée conjointement par les services métropolitains et les agences départementales conformément à la convention de gestion de la voirie en limite des 2 territoires.

CHAPITRE II - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

ARTICLE 3 - CONDITIONS FINANCIÈRES :

3.1 Enveloppe prévisionnelle

Le montant des prestations à réaliser par le Département pour la Métropole dans le cadre des travaux décrits à l'article 2 est estimé à 310 000 € TTC pour la RD40 à 98 000 € TTC pour la RD463.

Le Département ne sollicitera pas d'avance auprès de la Métropole.

3.2 Financement et trésorerie

Le financement est assuré en totalité par le Département qui assurera le préfinancement des travaux à réaliser et préfinancera la TVA. A l'issue des travaux, le Département sollicitera la participation financière de la Métropole, à hauteur des sommes réellement engagées pour la réalisation des travaux.

3.3 Modalités de paiement :

Le paiement du remboursement des sommes dues par la Métropole, au titre de la présente convention s'effectuera en une seule fois. L'appel des fonds sera effectué auprès de la Métropole qui procédera au virement suivant les coordonnées bancaires transmises par le Département. Le remboursement demandé du Département par la Métropole sera un remboursement en prix TTC

Article 3.4 Rémunération du Département :

La présente convention est passée à titre gratuit.

Article 3.5 Avenant :

Si le remboursement demandé par le Département à Rennes Métropole excède de 15% les 408 000 euros TTC, alors, un avenant sera nécessaire, en deça il n'y aura pas nécessité de solliciter d'avenant à cette convention.

3.6 Rémunération du Département :

La présente convention est passée à titre gratuit.

Article 3.7 Pénalités :

Néant.

ARTICLE 4 – RÔLE ET CONTRÔLE TECHNIQUE, FINANCIER ET COMPTABLE EXERCÉ PAR LE DÉPARTEMENT :

Les deux collectivités s'engagent à se tenir informées du déroulement de leur mission notamment par la transmission des dates prévisionnelles et effectives des travaux, ainsi qu'au libre accès, à tous les dossiers concernant l'opération, ainsi qu'au chantier.

L'accès aux documents et au chantier reconnu au Département ou à Rennes Métropole ne sauraient leur conférer une quelconque responsabilité à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 5 : RÉCEPTION DES TRAVAUX

Une concertation entre le Département et Rennes Métropole fixera la décision de réception de l'ouvrage. La réception d'ouvrages sera organisée par le Département, selon les modalités suivantes. Avant l'opération préalable à la réception prévue à l'article 41 du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, le Département organisera une visite des ouvrages à réceptionner. Cette visite donnera lieu à l'établissement d'un compte rendu. Le Département s'assurera ensuite de la bonne mise en œuvre de l'opération préalable à la réception. Les deux collectivités seront conviées à la réception des travaux.

Le Département notifiera aux entreprises concernées la décision ou non de réception, avec ou sans réserves, et la date d'achèvement des travaux. Elle en adressera une copie à Rennes Métropole.

Si la réception intervient avec réserves, le Département est tenu de mettre tous les moyens en œuvre pour lever les réserves mentionnées lors de celle-ci, et invite la Métropole aux opérations préalables à la levée de celles-ci.

ARTICLE 6 - FIN DE LA MISSION

Les missions de Rennes Métropole et du Département prennent fin à la réception de l'ouvrage et levée des réserves de réception.

CHAPITRE III - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 7 - DOCUMENTS FAISANT PARTIE DE LA CONVENTION

Font partie de la convention et figurent en annexes les documents suivants :

- Plans de situation
- Estimatifs des Travaux

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉS – ACTION EN JUSTICE - ASSURANCES

Le Département assume par ailleurs les responsabilités liées à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de l'opération, jusqu'à la fin de sa mission.

A ce titre le Département peut engager toute action en justice dans le cadre de tout litige relatif à l'ouvrage, à l'exception de ceux concernant son entretien. Il devra toutefois, avant toute action, demander l'accord préalable de la Métropole. Le Département informera Rennes Métropole de ses actions et lui fournira toutes les justifications qu'elle demande ainsi que les décisions de justice correspondantes.

A l'issue de la période où le Département assumera la responsabilité des ouvrages, Rennes Métropole reprendra à son compte les droits et obligations du maître d'ouvrage, y compris toutes les actions contentieuses déjà engagées ou à engager relatives à ses ouvrages propres.

Les parties s'engagent à effectuer les modalités nécessaires pour garantir leur responsabilité. À défaut, elles s'engagent à faire leur affaire personnelle dans tous les cas où leur responsabilité viendrait à être recherchée du fait de dommages survenus à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 9 – LITIGES

En cas de litige survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3 contour de la Motte - 35 044 RENNES CEDEX.

ARTICLE 10 - VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur à sa date de notification et prendra fin au paiement de la participation de Rennes Métropole.

En cas de nécessité reconnue par les contractants, la présente convention pourra être adaptée par voie d'avenant, si accord mutuel des parties.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas d'abandon de l'opération de rénovation et pour motif d'intérêt général.

La résiliation sera effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 3 mois.

Fait à Rennes en 2 exemplaires, le

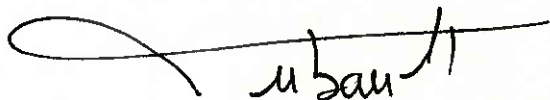
Pour Rennes Métropole,
La Présidente,

Pour le Département d'Ille et Vilaine
Le Président du Conseil Départemental

Et par délégation,
Le Vice-Président aux Espaces publics et à la Voirie

Philippe THÉBAULT

Jean-Luc CHENUT



Eléments financiers

Commission permanente

du 26/08/2024

N° 49809

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°29718	APAE : 2024-ROGEI002-521 GROSSES REPARATIONS		
Imputation	4581-843-458106-0-P32A3 Programme renouvellement couches roulement		
Montant de l'APAE	98 000 €	Montant proposé ce jour	98 000 €
Affectation d'AP/AE n°29716	APAE : 2024-ROGEI002-522 GROSSES REPARATIONS		
Imputation	4581-843-458106-0-P32A6 Programme renouvellement couches roulement		
Montant de l'APAE	302 000 €	Montant proposé ce jour	302 000 €
Affectation d'AP/AE n°29756	APAE : 2024-ROGEI002-505 GROSSES REPARATIONS		
Imputation	23-843-2315-0-P32 Installations, matériel et outillage techniques		
Montant de l'APAE	4 622 876,93 €	Montant proposé ce jour	8 000 €
TOTAL			408 000 €

Recette(s)

Imputation	4582-843-458206-P32 - REMBOURSEMENT TRAVAUX PERIMETRE RM
Objet de la recette	REMBOURSEMENT TRAVAUX PERIMETRE RM
Nom du tiers	RENNES METROPOLE
Montant	400 000 €